

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 17 JUIN 2024

Date de convocation : 11/06/2024

2024 - 026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOQ Jean-Michel

Absents excusés : MARSON Paola, DRICOURT Benoît

Absents non excusés : /

Procurations : MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier, DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°26 : PARCELLE AH96

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que pour faire suite à l'interpellation d'un couple d'administrés qui désirait acquérir la parcelle AH96 d'une contenance de 252m² située dans la rue de la Mairie, ce sujet avait été mis à l'ordre du jour le 25 mars 2024.

Devant le nombre d'interrogations des conseillers municipaux auxquelles Monsieur le Maire n'a pu répondre, le sujet a été reporté à une date ultérieure.

Le sujet concernant un membre de la famille de Monsieur Marc-André DUPUIS, celui-ci ne participe pas aux débats et ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire revient sur le fait que ce couple souhaite fermer l'accès au champ qui jouxte l'arrière de leur parcelle afin d'empêcher le passage de promeneurs le long de leur habitation. Il rappelle également que la vente entraînerait la rédaction d'une convention de servitude car un regard d'eau pluviale de ruissèlement des caniveaux est présent sur cette parcelle qui doit toujours rester accessible à la SUEZ.

Monsieur le Maire signale aussi que cet accès était historiquement un passage pour les agriculteurs pour leur permettre d'accéder à leur champ et qu'il était projeté d'être utilisé lors de l'agrandissement du lotissement du Haut Village pour en faire un éventuel accès piéton.

Monsieur Olivier FACHE informe l'assemblée qu'il étudie actuellement la possibilité d'une création de lotissement d'écoconstructions qui nécessiterait l'utilisation de cette parcelle pour l'évacuation des eaux pluviales et éventuellement celle des eaux usées.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux conseillers municipaux et leur demande de se prononcer sur la demande de ces administrés.

2024 - 02

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 060-216004267-20240617-2024_026-DE

S²LO

63

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas vendre la parcelle AH96 dans l'immédiat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 17 juin 2024.

Le Maire

Marc DEGAUCHY
